

Mise en ligne : 7 novembre 2020.
Dernière modification : 16 juillet 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES GRANDS BAZARS
PARISIENS D'INDO-CHINE
(G. MORAND ET A. GROS),
Paris, Saïgon, Haïphong, Hanoï, Tourane, Pnom-Penh

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1894-9 janvier 1895)

ENTRÉE LIBRE
Société des Grands Bazar
PARISIENS D'INDO-CHINE
Paris. — Saïgon. — Haïphong. — Hanoi
Hanoi, rue Paul-Bert, 43 et 45
OUVERTURE LE 4 DÉCEMBRE
VENTE A PRIX FIXE
de
NOMBREUSES SPÉCIALITÉS, EN ARTICLES
Nouveautés et Bazar
A partir du *15 décembre* **Exposition et**
Vente à des prix exceptionnels de bon
marché d'**Articles d'Etrennes et Jouets.**

ENTRÉE LIBRE
SOCIÉTÉ DES GRANDS BAZARS
PARISIENS D'INDO-CHINE
Paris. — Saïgon. — Haïphong. — Hanoi
Hanoi, rue Paul-Bert, 43 et 45
OUVERTURE LE 4 DÉCEMBRE
VENTE A PRIX FIXE
de NOMBREUSES SPÉCIALITÉS, EN ARTICLES
Nouveautés et Bazar

À partir du 15 décembre Exposition et vente à des prix exceptionnels de bon marché
d'Articles de Jouets.

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 janvier-16 février 1895)

SOCIÉTÉ DES GRANDS BAZARS
PARISIENS D'INDO-CHINE
Paris. — Saïgon. — Haïphong. — Hanoï
Hanoï, rue Paul-Bert, 43 et 45

DU 11 AU 20 JANVIER
EXPOSITION

Lampes porcelaine décorée. — Lampes colonnes nickelées grandeurs assorties. — Réchauds ordinaires et de voyage. — Photophores 2, 3, 5 branches - Encriers fantaisie. — Encriers de voyage. — Encriers bureau. — Presse-papier. — Lunettes. — Pince-nez bleutés et fumés, pour myopes et presbytères, en nickel, aluminium, écaille.
Grand assortiment de Cartes à jouer

BAZAR DE PARIS

GRAND ASSORTIMENT DE NOUVEAUTÉS
en tous genres

ÉTRENNES 1895

GRAND ASSORTIMENT DE JOUETS
Bonbonnières et sacs à bonbons

ARTICLES RICHES, DERNIÈRE CREATION

BONBONS FINS & CHOCOLAT MARQUIS

EXPÉDITIONS DANS L'INTÉRIEUR

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 septembre 1895 et 7 mars 1896)

SOCIÉTÉ
des
GRANDS BAZARS PARISIENS
D'INDO-CHINE

Paris. — Saïgon. — Haiphong. — Hanoi
Hanoi, rue Paul-Bert, 43 et 45

HAUTES NOUVEAUTÉS
en
Soieries et Lainages pour Robes
Dentelles, fleurs plumes
RUBANS ET FORMES DE CHAPEAUX
Lingerie, Corsets, Souliers de bal

MERCERIE, GANTERIE, BONNETERIE
pour Hommes et Dames
Chapellerie, Chemises, Cols, Cravates
PARFUMERIE DE LA MAISON AGNEL

Orfèvrerie, Verrerie, Services de table
(Modèles exclusifs)

Fournitures pour bureaux & dessinateurs
Articles de Fumeurs

VOITURES D'ENFANTS

Tous les articles de Ménage et de Bazar
Expéditions dans l'Intérieur
Adresse télégraphique: **MORAND, Hanoi**

SOCIÉTÉ DES GRANDS BAZARS
PARISIENS D'INDO-CHINE
Paris. — Saïgon. — Haïphong. — Hanoi
Hanoi, rue Paul-Bert, 43 et 45
HAUTES NOUVEAUTÉS

en
Soieries et lainages pour Robes

Dentelles, fleurs plumes
RUBANS ET FORMES DE CHAPEAUX
Lingerie, Corsets, Souliers de bal

MERCERIE, GANTERIE, BONNETERIE
pour Hommes et Dames
Chapellerie, Chemises, Cols, Cravates
PARFUMERIE DE LA MAISON AGNEL

Orfèvrerie, Verrerie, Services de table
(Modèles exclusifs)

Fournitures pour bureaux & dessinateurs
Articles de fumeurs

VOITURES D'ENFANTS

Tous les articles de ménage et de bazar
Expéditions dans l'intérieur
Adresse télégraphique : MORAND, Hanoï

Publicités
(L'Avenir du Tonkin, 25-28 décembre 1895)

Grands Bazar Parisiens
HANOÏ. - 43, 45 rue Paul-Bert. - HANOÏ
Dimanche 22 Décembre
et jours suivants

EXPOSITION
des
Jouets & Articles pour Etrences

GRAND CHOIX DE
Bébés-Jumeaux, Eden-Bébé. Lits
de Poupées, Polichinelles, Pierrots
Musiciens, Locomotives, Chemins de
fer, Chasses à courre, Panoplies,
Boîtes de soldats, Casernes. Prise
d'Orléans, Jardin Zoologique, Bros-
seur à musique, Bal Villageois, Boî-
tes de Physique amusante. Jeux ins-
tructifs et de patience. -- Jeux de
Courses et de Chemin de fer. -- Voi-
tures, Tricycles et Bicyclettes pour
enfants.

CADEAUX RICHES
Boîtes à Bijoux, Boîtes à gants
et à mouchoirs, nécessaires à ou-
vrage, Coffrets à Parfumerie, Gla-
ces haute fantaisie, Lampes Du-
plex.
Lorgnettes riches pour courses
et théâtre Vases à fleurs, Urnes,
Maroquinerie, Articles de fumeurs
etc. etc.

GRANDS BAZARS PARISIENS
HANOÏ. — 43, 45 RUE PAUL-BERT. — HANOÏ
Dimanche 22 décembre
et jours suivants
EXPOSITION
des
Jouets & articles pour étrennes
GRAND CHOIX DE
Bébés Jumeaux, Eden-Bébé. Lits
de Poupées. Polichinelles. Pierrots

Musiciens. Locomotives, Chemins de fer. Chasses à courre, Panoplies, Boîtes de soldats, Casernes. Prise d'Orléans, Jardin Zooiologique, Brosseur à musique. Bal Villageois, Boîtes de Physique amusante. Jeux instructifs et de patience. — Jeux de Courses et de Chemin de fer — Voitures, Tricycles et Bicyclettes pour enfants.

CADEAUX RICHES

Boîtes à bijoux, Boîtes à gants et à mouchoirs, nécessaires à ouvrage, coffrets à Parfumerie, Glaces haute fantaisie, Lampes Duplex.

Lorgnettes riches pour courses et théâtre. Vases à fleurs, Urnes.

Maroquinerie, Articles de fumeurs, etc., etc.

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1896)

Vendredi matin a eu lieu l'adjudication pour la ferme des abattoirs de la ville de Haïphong ; elle a donné les résultats suivants :

MM. Charrière 83,50 % de rabais
Crétin 91 % de rabais
Morand et Gros [Grands Bazars parisiens] 81,5

.....
M. Crétin est déclaré adjudicataire.

Haïphong

Grands Bazars parisiens d'Indo-Chine

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 avril 1897)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Samuel_Samuel-Haiphong.pdf

Les Grands Bazars parisiens d'Indo-Chine ont enfin à Haïphong un local digne d'eux. Les nouveaux magasins que viennent d'installer MM. Morand et Gros sont situés sur la place Nationale, dans le magnifique immeuble de M. Samuel.

On sait que les Grands Bazars sont le rendez-vous de toutes nos élégantes, qui y trouvent depuis les bibelots de cheminée les plus mignons, jusqu'aux voitures d'enfant, en passant par les tissus les plus délicats et les dernières créations de la mode.

L'installation de ce nouveau magasin fait le plus grand honneur à M. Gros, l'habile directeur pour les maisons du Tonkin et de Tourane.

Publicités

(*L'Avenir du Tonkin*, 10 février 1897-16 mars 1899)

	GRANDS BAZARS PARISIENS
	43, 45 — Rue Paul-Bert — 43, 45
Hanoi	
Haiphong	Nouveautés pour Dames-Tissus en tous genres Spécialité d'articles pour hommes
Tourane	<i>Chaussures, Chapellerie, Chemiserie, Bonneterie</i> LINGE DE TABLE ET DE MAISON
Pnom-penh	Articles de Paris Parfumerie fine, Eponges <i>Orfèvrerie — Porcelaines, Cristaux, Lampisterie</i>
Saigon	PAPETERIE DE LUXE, ARTICLES DE BUREAU Appareils et Produits Photographiques
Paris	Jeux, Jouets d'Enfants, Articles pour Cadeaux, Cannes, Fouets, Parapluies, Malles, Valises
	COURONNES MORTUAIRES
	LA MAISON se recommande par ses prix très réduits et son assortiment sans pareil.
Morand Hanoi	Expéditions dans l'Intérieur. — Adresse Télégraphique :

GRANDS BAZARS PARISIENS
43, 45 — Rue Paul-Bert — 43, 45
Hanoi
Haiphong
Tourane
Pnom-penh
Haiphong
Saigon
Paris

Nouveautés pour Dames-Tissus en tous genres
Spécialités d'articles pour hommes
Chaussures, chapellerie, chemiserie, bonneterie
LINGE DE TABLE ET DE MAISON
Articles de Paris, Parfumerie fine, Éponges
Orfèvrerie. — Porcelaines, Cristaux, Lampisterie
PAPETERIE DE LUXE, ARTICLES DE BUREAU
Appareils et produits photographiques
Jeux, jouets d'enfants, Articles pour Cadeaux, Cannes,
Fouets, Parapluies, Malles, Valises
COURONNES MORTUAIRES
LA MAISON se recommande par ses poix très réduits
et son assortiment sans pareil.
Expéditions dans l'Intérieur. — Adresse Télégraphique :
Morand Hanoi

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS

(L'Avenir du Tonkin, 1^{er} mai 1897, p. 2, col. 3)

Les Grands Bazars Parisiens montent une maison de commerce à Cho-Bo.

Nous avons déjà parlé de cette affaire qui n'était encore qu'à l'état de projet, mais vient d'entrer dans la voie de la réalisation.

Nous souhaitons bonne réussite à cette succursale de la maison G. Morand et A. Gros.

DEMANDE DE CONCESSION

(L'Avenir du Tonkin, 9 mars 1898, p. 2, col. 1)

Le public est informé que MM. Morand et Gros ont demandé la concession d'un terrain domanial d'une superficie approximative de 9.000 hectares, situé sur le territoire des villages de Muong-phan et de Muong-chau (Diên-biên-Phu), dans les bassins du Ouei-youm à partir de l'embouchure du Ouei-tan, du Ouei-Nheu et Ouei-lou-Noi et du Nam-youm, jusqu'à l'embouchure du Nam-phan.

APPEL D'OFFRES ILLUSOIRE

(L'Avenir du Tonkin, 19 octobre 1898)

Les contrats passés par la douane avec MM. Morand et Gros pour les monopoles de la vente de l'opium et de l'alcool dans la province de Hoa-binh est résilié. L'affaire est remise, en adjudication au moyen d'appel d'offres.

NOUVELLES & RENSEIGNEMENTS

(L'Avenir du Tonkin, 20 octobre 1898)

Il se confirmerait que, lorsque la Douane a remis en adjudication le monopole des alcools et de l'opium de la Rivière-noire, l'affaire était déjà donnée de gré à gré. On dit même que lors de la résiliation, MM. Morand et Gros auraient été invités à remettre le service à la maison choisie.

Dans ce cas, pourquoi avoir fait un semblant d'adjudication ? Pourquoi avoir dérangé de nombreux colons qui ont dû se rendre à Haiphong et dont certains venaient de très loin ?

Nous protestons à nouveau contre cette manière d'opérer de la Douane qui rappelle trop comment on a donné le monopole de l'alcool d'Hanoï moyennant une faible redevance à une maison de la place, après avoir amorcé d'autres soumissionnaires.

Nous ne serons pas d'ailleurs les seuls à protester et les protestations seront portées plus loin que le Tonkin, à Paris même s'il le faut.

L'ALCOOL ET L'OPIUM DE LA RIVIÈRE-CLAIRE

(L'Avenir du Tonkin, 22 octobre 1898)

Nous ne sommes pas les seuls, paraît-il, à protester contre le façon d'agir de la Douane pour la résiliation des contrats et l'appel d'offres aussi précipité l'un que l'autre

MM. Morand et Gros viennent, à ce sujet, d'adresser la lettre suivante aux chambres de commerce, chambres syndicales et autres de l'Indo-Chine et de la Métropole :

Messieurs,

Nous croyons de notre devoir et dans l'intérêt général des colons, du commerce et de l'industrie français, de protester énergiquement auprès de votre chambre, ainsi qu'auprès de celles de commerce, d'agriculture et syndicales patronales de la Colonie et de la Métropole.

Voici les faits qui motivent notre protestation :

Pour nous permettre l'entrée et nous faciliter le commerce et la culture dans la Haute rivière Noire, le Protectorat nous accordait, en décembre 1896, la ferme d'opium de la province de Cho-Bo, et, plus tard, celle des alcools indigènes de cette même province.

À la suite de nos études et essais dans le Haut-Tonkin, nous demandions au Protectorat, au commencement de l'année 1898, une concession à Dàn-Nâ-Taô, près de Diên-Biên-Phû.

L'enquête, commode et incommode, a paru à l'*Officiel* de la Colonie le 7 mars 1898.

Sur l'avis favorable de M. le commissaire du Gouvernement de la province, M. le résident supérieur Fourès, agréa notre demande.

Les pièces furent établies et envoyées en mai à Saïgon, à la signature de Monsieur le gouverneur général.

Nous attendîmes jusqu'en juillet. Pendant ce temps, en France, nous intéressions à notre affaire des capitalistes.

Un premier groupe était formé déjà, pouvant disposer d'un capital de 150.000 francs.

Ce groupe exigeait, bien entendu, au préalable, l'arrêté nous accordant définitivement la concession.

Devant les lenteurs de l'Administration, les instances des capitalistes à Paris, nous fîmes, ici, toutes les démarches afin de hâter la signature de l'arrêté.

À Haïphong, en juillet, l'Administration, nous engagea à aller à Hanoï.

Dans les bureaux, ou nous montra copie des pièces signées, par M. le résident supérieur, et, on nous affirma que les originaux étaient depuis mai à Saïgon, pour la signature de M. le gouverneur général.

Nous chargeons alors notre agent à Saïgon de faire de nouvelles démarches auprès de celui-ci.

Notre agent ne put avoir audience ; il remit donc notre lettre à M. le secrétaire général.

Quinze jours après, à la dite de démarches réitérées, on lui apprend que le dossier était égaré ! ! ! !... ?

Nous comptions voir, quelque temps après. M. le gouverneur général, à Haïphong, mais nous n'avons pas eu cet honneur, ni, à l'aller à Hanoï, ni à son retour.

Néanmoins, nous l'avions avisé à Hanoï, par lettre recommandée pressante, lui exposant, et renouvelant notre demande, insistant sur ce retard, qui pouvait lasser les personnes disposées pour notre affaire, le suppliant de nous dire, si, oui ou non, nous pourrions compter sur notre concession.

Nous attendons encore la réponse. Mais, ce n'est pas tout. Le Protectorat, et, surtout l'Administration des douanes et régies, n'ignoraient pas nos travaux d'études de la rivière Noire, puisque c'est d'un commun accord. avec notre maison qu'ils ont été entrepris et sur l'assurance de leur appui et de leur concours.

Voyons comment se sont exercés cet appui et ce concours:

Non content, de nous refuser une concession. qui nous a coûté plus de 50.000 francs de frais d'études, dix-huit mois de travail, prétextant un retard dans le paiement des redevances et un manque d'alcools, dû à la maladie de notre associé et de nos agents.

N'écoutez aucune de nos propositions qui nous permettraient de nous libérer *intégralement avec Elle*.

Brusquement — *en 24 heures* —, l'administration résilie nos contrats de la ferme d'alcool et d'opium de la province de Cho-bo et saisit notre cautionnement.

On nous avise le 8 octobre à 4 heures du soir, d'avoir à donner des ordres à nos agents pour remettre le service le 10 au matin, dans un poste où il n'y a pas de télégraphe, et où il faut quelquefois 48 heures pour faire parvenir une dépêche !!!

Pourquoi pareilles mesures vis-à-vis de nous, quand pour d'autres, que nous pourrions citer, on se montre si bienveillant ?

Nul n'ignore qu'un des fermiers devant plus de *500.000 francs* aux Douanes et Régies n'est nullement inquiété.

L'opinion publique s'en étonne et en attribue la cause à des raisons politiques.

Nous devons **vingt fois moins**.

Pourquoi deux justices... ?

Devant de tels faits, il est de notre devoir de protester, auprès des chambres de commerce et d'agriculture de notre Colonie, comme nous sommes disposés à le faire auprès des principales chambres commerce et syndicales de France.

Ce n'est pas seulement en notre nom personnel, comme colons, que nous protestons, nous le faisons, au nom des négociants et industriels de la Métropole et de la Colonie, représentant cent soixante maisons, qui nous ont accordé leur confiance et leur crédit et, qui ne s'expliquant pas certaines causes, nous rendent responsables de faits dont nous sommes innocents et victimes.

Pourquoi nous refuse-t-on notre concession ?

Pourquoi refuse-t-on de nous répondre à ce sujet ?

Menacés de voir tout notre travail de sept années, rendu inutile par les pertes de temps et d'argent consacrés à la rivière Noire, qui jusqu'à ce jour, n'ont servi qu'à fournir au Protectorat, et *particulièrement aux Douanes et Régies les renseignements complets sur cette région*,

Nous venons solliciter, Monsieur le président, le concours de votre chambre, afin d'obtenir justice et satisfaction sur les points suivants :

1° Continuation de notre contrat de la ferme d'opium et d'alcools de la province de Cho-ho, pour laquelle, nous avons offert d'abandonner tous nos bénéfices jusqu'à complet paiement.

2° Restitution de notre cautionnement,

3° La signature de l'arrêté de notre concession, que nous croyons avoir grandement méritée par notre travail et les sacrifices que nous nous sommes imposés pendant ces deux dernières années.

Confiants dans votre bienveillance et celle de messieurs les membres de votre chambre,

Veillez agréer, Monsieur le président, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de nos sentiments bien distingués.

G. MORAND ET A. GROS,
négociants.

(*L'Avenir du Tonkin*, 7-8 septembre 1899)

Madame DELZANNI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, pour cause d'agrandissement, ses magasins et ateliers de modes et confections seront transférés à partir du 7 septembre courant dans le local précédemment occupé, rue Paul-Bert, par les Grands Bazar Parisiens.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 2-4 octobre 1899)

VENTE PAR SUITE
DE LIQUIDATION
JUDICIAIRE

Il sera procédé à la salle des ventes de Hanoï
Le mercredi 4 octobre 1899 et jours suivants
À 7 heures 1/2 du matin
Par le ministère de M^e Boyé, huissier,
à la vente aux enchères publiques des
marchandises de la maison Morand et Gros (Bazars Parisiens)

ORDRE DE VENTE

Mercredi. — Velours. — Indienne — Dentelles et rubans,
Jeudi — Mercerie. — Fleurs. — Plumes et bonneterie ;
Vendredi. — Chemiserie. chapellerie pour hommes. — Cravates:
Samedi — Confection — Parfumerie, Coutellerie. - Ganterie ;
Dimanche — Jeux, Jouets — Lampisterie. Bronzes. — Glaces Garnitures de
Cheminées. — Articles pour cadeaux.
Lundi — Orfèvrerie. — Bijouterie. — Couronnes. — Brosserie. — Articles pour
fumeurs. — Lunetterie et Optique. — Comptoirs — Rayons. — etc., etc. .
AU COMPTANT 5 % EN SUS
L'Huissier-Preneur,
Boyé.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 novembre 1899)

Nous apprenons, à la dernière heure que M. Halph, ancien gérant du Bazar Parisien pour le compte de Morand et Graux [*sic : Gros*], s'est tiré, dans la soirée, un coup de revolver dans la région du cœur. Il a été transporté immédiatement à l'Hôpital.
Le drame aurait eu lieu rue de l'Hôpital-chinois.
